



PROGRAMME RÉFÉRENT HARCÈLEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

HÉRAULT SECOURS

PROGRAMME DE FORMATION DU RÉFÉRENT HARCÈLEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

OBJECTIF DE LA FORMATION

- Cette formation a pour finalité de permettre au personnel désigné de prévenir et de lutter face aux risques de harcèlements sexuels et agissements sexistes au sein d'une organisation.

PUBLIC

- Les Membres du CSE et/ou de la CSSCT, le Référent Harcèlement Sexuel, Personnel RH, Chargé de Prévention HSE...

COMPÉTENCES DEVELOPPÉES

- Être capable d'identifier le cadre règlementaire et juridique concernant le harcèlement sexuel et les agissements sexistes au sein d'une organisation
- Être capable de définir et de repérer des situations de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes
- Être capable d'intégrer les risques de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes au sein d'une démarche globale de prévention des risques professionnels.
- Être capable d'agir face à une situation de harcèlement sexuel ou d'agissements sexistes

PRÉREQUIS

- Aucun prérequis nécessaire

EFFECTIFS

- Effectif maximum : 10 apprenants

DURÉE

- 7 heures (soit 1 jour)

CERTIFICATION

- Attestation individuelle de formation
- Certificat de réalisation

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Article L4121-1 du Code du Travail



PROGRAMME RÉFÉRENT HARCÈLEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

HÉRAULT SECOURS

PROGRAMME DE FORMATION DU RÉFÉRENT HARCÈLEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

PARTIE THÉORIQUE | 70%

Le cadre juridique du harcèlement sexuel et des agissements sexistes

Définition du harcèlement sexuel

- Définition des agissements sexistes
- Obligations de l'employeur en matière de prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes

Le rôle et les missions du Référent

- Le rôle et les responsabilités du Référent
- Les missions afférentes au Référent
- Les moyens mis à disposition dans le cadre de ses missions

Les acteurs compétents en matière de prévention

- Les interlocuteurs internes, leurs rôles et responsabilités
- Les acteurs externes, leurs rôles et responsabilités

Les facteurs générant des situations de harcèlement

- Les facteurs liés à l'organisation et aux situations de travail
- Les facteurs liés aux relations humaines
- Les conséquences sur les collaborateurs et l'employeur

La prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes

- La mise en place d'une politique de prévention concertée et intégrée à une démarche globale de prévention
- La sensibilisation et les mesures préventives
- Les procédures d'alerte et dispositifs de signalement
- La mobilisation de l'ensemble de la structure
- Les outils de communication
- **Agir lors des situations de harcèlement sexuel ou agissements sexistes avérés**
- La détection des situations à risques
- Les comportements et postures à adopter
- L'accompagnement de la victime et de l'auteur présumé
- La mise en œuvre d'actions correctives

PARTIE PRATIQUE | 30%

- Application en sous-groupes
 - Mise en œuvre des acquis théoriques lors de cas concrets en sous-groupes.
- Travaux individuels :
 - La sensibilisation à la reconnaissance de ses émotions et l'appropriation des techniques pour les maîtriser